communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

NATURA 2000

A Ras 2 Marais

Trimestriel

L'info des sites Natura 2000
Marais de Seudre, de Brouage & d'Oléron

N°1 - Juin 2010

Editorial
De l'importance de la communication…

Natura 2000 est une démarche présente sur nos territoires depuis quelques années et qui a été source de quelques différents entre professionnels et services de l'Etat. Aujourd'hui, elle suscite encore certaines inquiétudes.

Cependant celles ci ne doivent pas prendre le pas sur le développement et la valorisation du territoire car nous avons aujourd'hui la chance de transformer les contraintes des marais en atouts. En effet, Natura 2000 ne constitue pas un mode de protection strict et figé des espaces et des espèces. L'approche proposée privilégie la recherche, de manière partenariale et concertée, d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Il semble important d'accorder autant de considération à l'inventaire des activités socio-économiques qu'aux inventaires naturalistes. En effet, le facteur le plus susceptible de remettre en cause les équilibres reste l'humain mais son engouement pour « son » territoire ne peut être contesté.

C'est dans cet esprit qu'a été abordée l'initiation de la démarche Natura 2000 menée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur le territoire concerné : pour l'instant sur les marais salés de l'estuaire de la Seudre et du sud de l'Ile d'Oléron, et très prochainement sur les marais de Brouage et du nord d'Oléron.

Les éléments moteurs de la réussite de cette démarche sont la communication et la concertation. Natura 2000 est un projet qui se construit pas à pas et s'inscrit dans la durée. Notre souci constant, en tant qu'opérateur, est de privilégier la compréhension de la démarche, étape indispensable à l'adhésion et aux actions concertées.

La stratégie choisie consiste à employer la communication comme un outil au service d'une mission d'envergure : l'élaboration d'un plan de gestion de qualité répondant aux obligations de résultat en termes de conservation de la biodiversité exigées par l'Europe, mais aussi au légitime souci de soutenir au mieux les modes d'intervention des divers gestionnaires sur ces espaces naturels. Nous nous efforcerons de choisir les modalités de communication qui offriront à ces acteurs parole et écoute.

Jean-Luc ROUSSEAU
Président du Comité de Pilotage Natura 2000

Sommaire

- Editorial p. 1
- Natura 2000 : kesako ??? p.2
- Natura 2000 : les 4 piliers p.3
- Natura 2000 : Pourquoi ici ? p.4
- Natura 2000 « Seudre » p.5
- Découvrir p.6

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

NATURA 2000

Natura 2000 : kesako ???

Natura 2000 est un réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne.

Il a pour objectifs de **favoriser le maintien de la diversité tout en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles dans une logique de développement durable**.

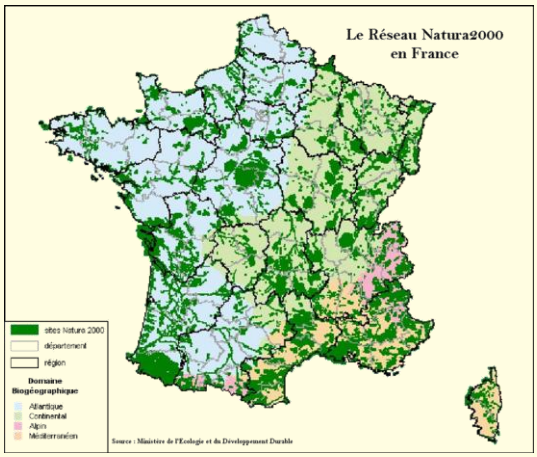

Ce réseau est fondé sur deux directives : la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats, Faune, Flore ».

Quelle est la démarche ?

L'Etat français a souhaité adopter une démarche originale et ambitieuse pour la constitution du réseau Natura 2000. **Celle-ci repose sur la concertation locale et privilégie la gestion contractuelle**.

Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée par le Museum National d'Histoire Naturelle. La désignation du périmètre d'un site est la première phase où interviennent les acteurs locaux.

Pour chaque site désigné, les acteurs du territoire (élus, propriétaires, socio professionnels, associations, …) sont invités à participer à l'élaboration d'un projet commun de gestion durable des habitats et des espèces présents dans le périmètre. Ce projet commun est intitulé "Document d'objectifs".

Plus d'informations : http://www.natura2000.fr/

Qu'est que ça change ?

La démarche Natura 2000 est participative et volontaire. Elle n'entraîne pas de contraintes réglementaires supplémentaires. Le seul impact réglementaire concerne certains projets qui pourront être soumis à autorisation ou à déclaration au titre de Natura 2000. Ceux ci devront faire l'objet d'une étude d'incidence avant leur mise en œuvre.
(La liste des projets concernés est actuellement à l'étude; nous vous ferons part de l'état d'avancement ultérieurement).

La Directive « Oiseaux » (1979)
(modifiée 2009)
protège les zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration d'oiseaux devenus rares ou menacés sur le territoire européen.
Elle désigne des **Zones de Protection Spéciale (ZPS).**

La Directive « Habitats » (1992)
protège les habitats naturels ou semi-naturels ainsi que les espèces rares et/ou menacées et leurs milieux de vie.
Elle désigne des **Zones Spéciale de Conservation (ZSC).**

Natura 2000 : les 4 piliers

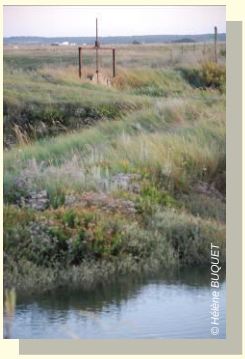

Le DOCument d'OBjectifs (DOCOB)

Pour chaque site Natura 2000, il doit être établi un **plan de gestion**, dit document d'objectifs (DOCOB). Ce dernier comporte tout d'abord un état des lieux écologique et socio-économique du site. Il définit ensuite les enjeux et les objectifs, ainsi que les orientations de gestion et éventuellement les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site. La rédaction de ce document s'effectue au travers d'une participation assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

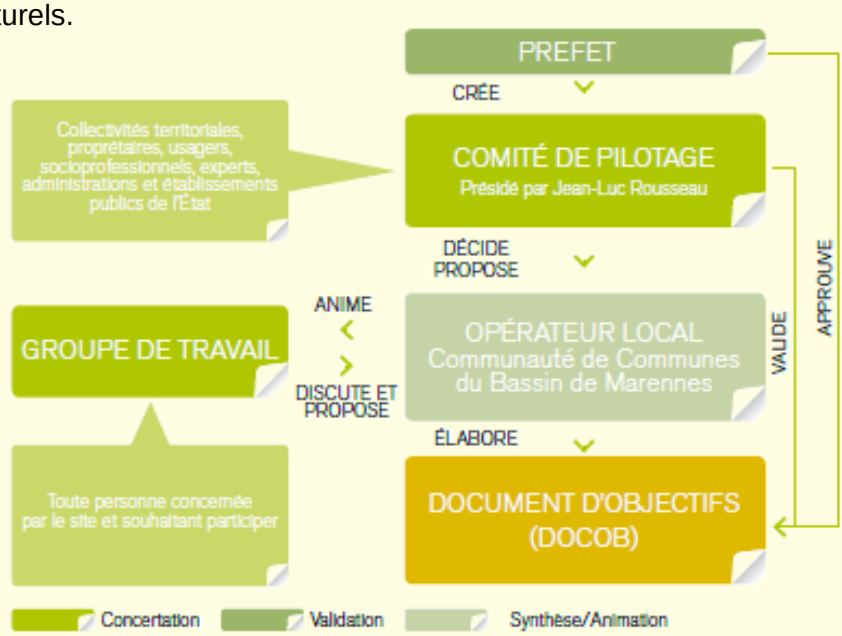

Le comité de pilotage

Il est composé d'acteurs locaux (collectivités territoriales, administrations, associations, acteurs socioprofessionnels, ...). Il suit et valide les étapes successives d'élaboration et valide le DOCOB final.
Il se réunit cinq fois au cours des deux ans d'étude pour valider les propositions de gestion que lui soumet la structure animatrice.

Les groupes de travail

Ouverts à tous, les groupes de travail ont pour objectifs d'échanger et d'aider à la réflexion en s'appuyant notamment sur les données relatives aux inventaires biologiques et socio-économiques.

L'opérateur Natura 2000

Il s'agit de la structure chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui des groupes de travail locaux. L'opérateur Natura 2000 entreprend la rédaction, les actions d'animation, le recours à des expertises scientifiques, la conduite d'études préalables et d'inventaires qui complètent le cas échéant les études déjà disponibles.

Pourquoi ici ???

Notre territoire abrite des espèces animales et végétales et/ou des habitats d'un intérêt écologique particulier. Lorsqu'un site Natura 2000 est désigné, on établit la liste des habitats naturels et des espèces présents et qu'il convient de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable. La richesse du patrimoine naturel de votre commune contribue ainsi à la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et européenne.

2 sites Natura 2000 majeurs

Carte d'identité : « Natura 2000 Brouage »

Sites : ZPS « Marais de Brouage – Ile d'Oléron »
ZSC « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) »
Désignation : 1988 et 2002
Superficie : ~26 000 hectares dont 45% sur le domaine maritime
Communes : 18

Carte d'identité : « Natura 2000 Seudre »

Sites : ZPS «Marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron »
ZSC « Marais de la Seudre »
Superficie : ~14 000 hectares dont 22% sur le domaine maritime
Désignation : 2004 et 2002
Communes : 19

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) a été désignée **opérateur Natura 2000** par les élus du comité de pilotage et a en charge l'élaboration des DOCOBs « Natura 2000 Brouage » et « Natura 2000 Seudre ». Pour mener à bien ce travail, la CCBM a recruté un « chargé de mission coordonnateur » qui assurera les actions d'animation et de communication ainsi que la rédaction du DOCOB. Les inventaires seront réalisés par des prestataires externes.

Natura 2000 « Seudre » : une démarche en cours

Ce site est situé sur les marais salés de l'estuaire de la Seudre, sur le domaine maritime ainsi que sur une partie du sud de l'ile d'Oléron (14 000 ha). Ce territoire est classé zone Natura 2000 au titre des deux directives « Oiseaux » et « Habitats » : Ces deux sites sont exactement superposés. Ils présentent plusieurs enjeux majeurs de préservation avec la présence d'habitats favorables à la conservation de la loutre d'Europe, de la gorgebleue à miroir ou encore de l'alose.

19 COMMUNES CONCERNEES

Arvert,
Bourcefranc-le-Chapus,
Breuillet,
Chaillevette,
Dolus d'Oléron,
Etaules,
La Tremblade,
Le Château-d'Oléron,
L'Eguille,
Le Grand-Village-plage,
Le Gua,
Marennes,
Mornac-sur-Seudre,
Nieulle-sur-Seudre,
Saint Just-Luzac,
St Pierre-d'Oléron,
St Sulpice-de-Royan,
St Trojan-les-bains,
Saujon.

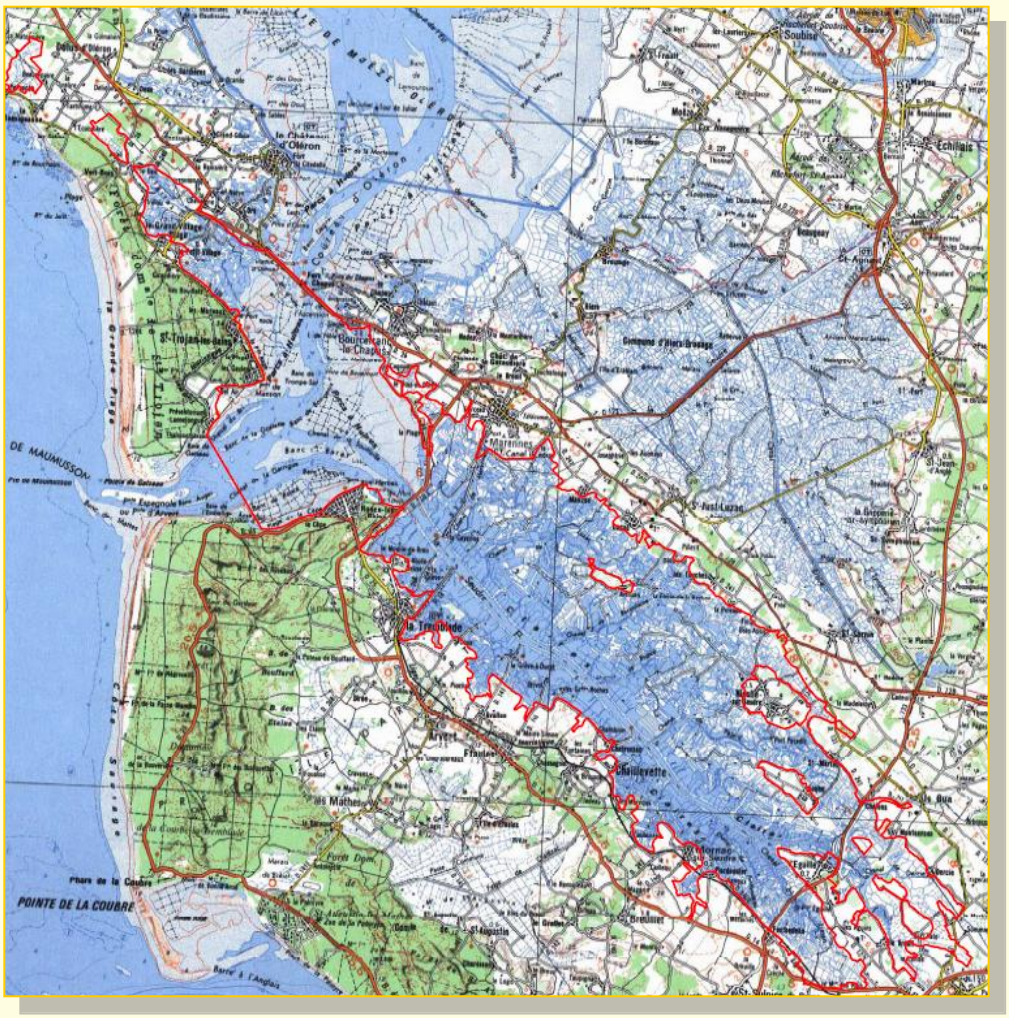

Trois groupes de travail ont été mis en place. Ils sont ouverts à tous!

- Aquaculture
- Agriculture
- Activités de loisirs & tourisme

Les inventaires seront réalisés par des prestataires externes : la Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 (LPO) pour ce qui concerne les inventaires biologiques (habitats, faune et flore) et la Chambre d'Agriculture 17 (CA 17) pour la partie socio-économique.

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

NATURA 2000

Zoom sur…
…les lagunes côtières

Description : habitat prioritaire au titre de Natura 2000, ces étendues côtières d'eau salée correspondent à nos marais côtiers. Les échanges avec la mer se font par un étroit chenal que remonte la marée. Les lagunes ont fait l'objet d'aménagements traditionnels liés aux propriétés spécifiques de ce type de milieu : extraction de sel, élevage en bassins aquacoles de poissons, d'huîtres, de crevettes... Cet habitat représente près de 30% du site Natura 2000 « Seudre »

Rôles & Intérêts : les populations d'invertébrés de cet habitat sont très abondantes. Elles constituent la base alimentaire de nombreux poissons effectuant tout ou partie de leur cycle biologique dans les lagunes (anguille, bar, flet). Les oiseaux sont exceptionnellement bien représentés : résidents ou de passage, ils utilisent cet habitat comme aire de nourrissage, lieu de ponte ou de repos.

© LPO 17

Menaces : fragmentation de l'habitat, déprise/abandon

Le petit lexique Natura 2000

ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation
DOCOB : DOCument d'OBjectifs

Qui suis-je…?

ESPECE PROTEGEE

Oiseau migrateur emblématique des marais, le soleil semble se refléter dans ma poitrine, d'où l'origine possible de mon nom .

Visible très tôt le matin, de mars à août, j'affectionne particulièrement les haies de tamaris en bordure des chenaux et des anciennes salines.

La gorge-bleue à miroir

Contact
KANIA Gaëlle
10 rue du Maréchal Foch
17 320 Marennes
Tel : 05 46 85 98 41
Fax : 05 46 85 54 41
natura2000@bassin-de-marennes.com

Plus d'informations : www.bassin-de-marennes.com

Coordination-Conception : Communauté de Communes du Bassin de Marennes - Service Zones Humides
Réalisation, maquette : Communauté de Communes du Bassin de Marennes - Service Zones Humides
Crédits photos : sauf mention J.Y. PIEL – LPO 17
Cette Lettre d'Information est diffusée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure opératrice des DOCOBs Natura 2000 commun aux sites FR540432 & FR 5412020 , et aux sites FR 5400431 & FR 5410028. Cette démarche est menée avec la participation financière de : l'Europe (programme FEADER), l'Etat, la région Poitou-Charentes et la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron